VILLE DE CLERMONT FERRAND

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **01 octobre 2021 à 16 h 00**

---

AUJOURD'HUI **premier octobre deux mille vingt et un**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 24 septembre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance**

**Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL**

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Nicaise JOSEPH à Lucas PEYRE, Julien BONY à Cécile LAPORTE, Jean-Pierre BRENAS à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Marianne MAXIMI, Diego LANDIVAR à Alparslan COSKUN**

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire : Wendy LAFAYE**

---

***Dominique BRIAT et Nicolas BONNET arrivent pendant la présentation de la question n°1.***
***Alexis BLONDEAU arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).***
***Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Christophe BERTUCAT).***
***Eric FAIDY demande une suspension de séance à 17h41, à laquelle M. le Maire accède.***
***Rémi CHABRILLAT quitte la séance pendant la suspension de celle-ci et donne pouvoir à Thomas WEIBEL.***
***Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance à 17h50.***
***Les élus du groupe Avenir Républicain quittent la séance pendant le débat de la question n°3.***
***Pierre SABATIER quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Anna AUBOIS.***
***Anne-Laure STANISLAS quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à Marion BARRAUD.***

---

**Rapport N° 27**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CREFAD AUVERGNE (CENTRE DE RECHERCHE D'ETUDE DE FORMATION A L'ANIMATION ET AU DEVELOPPEMENT)**

---

La Ville de Clermont-Ferrand a obtenu en 2020 et 2021 l'agrément « centre social » des équipements de proximité des territoires nord, sud et Gauthière. La Ville de Clermont-Ferrand assure donc en régie directe le déploiement de 3 centres sociaux, organisés de manière territorialisée sur chaque quartier prioritaire de la politique de la Ville (QPV).

Les centres sociaux et les espaces de vie sociale ont vocation à se positionner au-delà des périmètres QPV. Ces équipements, de par leurs fonctions d'animation de la vie sociale, d'accès au droit et de développement de la citoyenneté, sont particulièrement pertinents pour assurer un travail social de proximité et ouvert à une mixité de publics. Ils sont également un outil de dynamisation des liens sociaux et de développement local.

Il existe à Clermont-Ferrand des territoires qui, par leurs profils sociologiques et leurs types d'habitats, présentent des similitudes avec les QPV. Certains secteurs sont déjà bien identifiés : Saint-Alyre (ancien territoire de veille), quartier de la gare, Mail d'Allagnat, Goncourt, Herbet... Ces territoires ne bénéficient pas de l'accompagnement mis en place dans les quartiers prioritaires grâce aux crédits et dispositifs de la Politique de la Ville.

En conformité avec la volonté de la Ville de Clermont-Ferrand de développer une stratégie de facilitation autour du développement de structures d'animation de la vie sociale hors QPV, il est proposé l'octroi d'une subvention annuelle pour l'association CREFAD Auvergne dans le cadre de leur demande d'agrément « espace de vie sociale » pour leur local sur le quartier de Saint Alyre.

**Le projet porté par le CREFAD Auvergne**

Le CREFAD Auvergne souhaite obtenir un agrément « espace de vie sociale » auprès de la CAF pour leur équipement l'Estran situé sur le quartier de Saint-Alyre. L'association les Petits Débrouillards est partenaire du CREFAD sur le montage du projet.

Le projet tire son origine du constat :

- d'un désir partagé de mieux et davantage agir dans leur quartier d'implantation
- du constat que l'Estran est un tiers-lieu qui fait déjà de l'accueil de public et a pour partie la fonction de mise en contact des habitants et des associations
- du fait que le CREFAD Auvergne fait depuis 26 ans de l'accompagnement de personnes et d'associations (le CREFAD est Point d'Appui à la Vie Associative pour les territoires de Clermont-Ferrand, du massif du Sancy et des Combrailles)
- que les Petits Débrouillards ont déjà de nombreux liens avec les institutions pédagogiques
- que l'architecture de Saint-Alyre favorisant les façades fermées peut rendre difficile le décodage de l'offre associative du quartier
- que le travail d'enquête d'un stagiaire pointe déjà vers des besoins, exprimés les habitants, notamment en terme de numérique, de culture et de nature en ville.

Les porteurs proposent un EVS composé de trois éléments :

- Un tiers-lieu associatif d'accueil de public et de diffusion d'information
- Des activités pédagogiques orientées vers les habitants
- Un espace de test d'activité dans un local commercial qui sert également de lieu de rencontres et d'animations.

L'agrément sera déposé au cours de l'automne 2021.
Dans cette perspective, une subvention d'un montant de 5 000 € est proposée pour l'association CREFAD Auvergne.

| **Association** | **Subvention proposée** |
|---|---|
| CREFAD Auvergne | 5000 |

En conséquence, il vous est proposé, en accord avec votre commission:

-d'approuver l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association CREFAD Auvergne dans le cadre de la mise en œuvre de l'espace de vie sociale sur le local de l'Estran à Saint-Alyre ;
-d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au versement de la présente subvention et à ce partenariat.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 OCT. 2021

Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe,

Sondès EL HAFIDHI